

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 12 NOVEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, en date du 12 Novembre à 20 h 00, les membres du Conseil Municipal régulièrement convoqués, se sont réunis en session ordinaire à la Mairie de MONTCUQ EN QUERCY BLANC 46800, Salle du Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur Alain LALABARDE, Maire de MONTCUQ EN QUERCY BLANC

<i>Date de convocation du Conseil et affichage :</i> 5 Novembre 2024	<i>Conseillers municipaux : 23</i>
<i>Date d'affichage du compte rendu :</i>	<i>Conseillers municipaux en exercice : 23</i>
	<i>Présents : 21</i>
	<i>Votants : 21</i>

Présents :

Mesdames DEMON, FICAT, LAFAGE, MATHIERE, MATHIEU, PARAYRE, RECHE, SAURAT, SAURT,
Messieurs LALABARDE, ARNAL, BARRES, CAUMON, DOCHE, FERRE, LAGARD, LAPEZE, LAPLANCHE, MEYNEN,
MURET, ROUX

Absente excusée : Mme LE QUILLEC, Mme SABEL arrivée à 21 h 30

Secrétaire de séance : Mme MATHIEU

RAPPEL ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE :

- Validation du dernier procès-verbal du Conseil Municipal
- Adhésion à la convention de participation pour le risque prévoyance souscrite par le Centre de Gestion du Lot
- Etablissement d'une servitude de passage au profit de la société VOLTAIRE ENR
- Création de voies et numérotations
- Décisions Budgétaires Modificatives
- Participation pour les élèves de la commune à un voyage scolaire du collège
- Convention de partenariat avec la région relative à l'organisation de l'accompagnement du transport scolaire
- Vente de terrains suite à procédure d'enquête publique
- Vente d'un immeuble
- Questions diverses éventuelles.
- Cette séance sera suivie d'une réunion de travail

VALIDATION DU DERNIER PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

DEBAT

Pas d'interrogations. Adopté à l'unanimité

	POUR	CONTRE	ABSTENTION
UNANIMITE	LALABARDE - ARNAL - BARRES - CAUMON – DEMON –DOCHE – FERRE - FICAT- LAGARD LAFAGE - LAPEZE - LAPLANCHE – MATHIERE- MATHIEU -MEYNEN - MURET – PARAYRE - RECHE –SAURAT – SAURT- ROUX		

DELIBERATIONS

- N° 1 : Adhésion à la convention de participation pour le risque prévoyance souscrite par le Centre de Gestion du Lot

-

Monsieur le Maire propose à l'assemblée

DEBAT

La couverture du risque prévoyance pour tous les agents sera obligatoire au 1^{er} janvier 2027. La Mairie participe à hauteur de 20 € mensuels par agent. Après consultation deux agents n'ont pas adhéré dans l'immédiat.

VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL

	POUR	CONTRE	ABSTENTION
Unanimité	LALABARDE - ARNAL - BARRES - CAUMON – DEMON –DOCHE – FERRE - FICAT- LAGARD LAFAGE - LAPEZE - LAPLANCHE – MATHIERE - MATHIEU -MEYNEN - MURET – PARAYRE - RECHE –SAURAT – SAURT- ROUX		

- N° 2 : Etablissement d'une servitude de passage au profit de la société VOLTAIRE ENR

DEBAT

Concerne la création d'une servitude de passage sur le chemin donnant accès au parc d'activités (garage M.AUTOMOBILES et bâtiment de M. DELTOUR)

Question M. CAUMON : qui est le propriétaire actuel de ce chemin ?

Réponse M. Le Maire : La Mairie

	POUR	CONTRE	ABSTENTION
unanimité	LALABARDE - - ARNAL - BARRES - CAUMON - DEMON -DOCHE - FERRE - FICAT- LAGARD LAFAGE - LAPEZE - LAPLANCHE - MATHIERE MATHIEU - MEYNEN - MURET - PARAYRE - RECHE - SAURAT -SAURT- ROUX		

- N° 3 - Création de voies et numérotations

Monsieur le Maire propose à l'assemblée

DEBAT

Cette délibération concerne la création de numéros de maisons en extérieur et intérieur de Montcuq En Quercy Blanc

	POUR	CONTRE	ABSTENTION
Unanimité	LALABARDE - ARNAL - BARRES - CAUMON - DEMON -DOCHE - FERRE - FICAT- LAGARD LAFAGE - LAPEZE - LAPLANCHE - MATHIERE MATHIEU - MEYNEN - MURET - PARAYRE - RECHE - SAURAT - SAURT- ROUX		

- N° 4 – Décisions Budgétaires Modificatives

Monsieur le Maire propose à l'assemblée

DEBAT

Une décision budgétaire modificative est nécessaire pour couvrir les dépenses suivantes :

- *Réfection en partie des plates-bandes sur la promenade du Souvenir* : Les plantations exécutées lors des travaux du centre bourg ont été très mal faites. Le paysagiste de l'époque ayant disparu, il a été nécessaire de pallier à cette réfection.
M le Maire attire l'attention sur le marché de producteur et le marché dominical : il faut interdire aux forains de traverser sur les plantations pour charger et décharger.
Question M. ARNAL : y-a-t-il une décennale ? Non puisque l'artisan n'existe plus.
- *Matériel école élémentaire* : L'effectif de notre école élémentaire est de 105 élèves répartis sur 4 classes. Il a donc fallu acheter des meubles pour pouvoir les accueillir tous.

- L'achat de nouveaux numéros de rue et de plaques de noms de rue nécessite d'augmenter le crédit.
- Le total de ces sommes soit 15000 € sera pris sur la ligne destinée à l'acquisition d'un padel

	POUR	CONTRE	ABSTENTION
unanimité	LALABARDE - ARNAL - BARRES - CAUMON - DEMON -DOCHE - FERRE - FICAT- LAGARD LAFAGE - LAPEZE - LAPLANCHE - MATHIERE MATHIEU - MEYNEN - MURET - PARAYRE - RECHE - SAURAT - SAURT- roux		

- N° 5 – Participation pour les élèves de la commune à un voyage scolaire du collège

Monsieur le Maire propose à l'assemblée

DEBAT

Les élèves du collège vont effectuer un déplacement près du Futuroscope pour le Festival National des Arts à l'Ecole. Pour cela, la Mairie est sollicitée pour participer au financement. Le Conseil Municipal propose de verser la somme de 50 € par élève domicilié sur la commune.

	POUR	CONTRE	ABSTENTION
unanimité	LALABARDE - ARNAL - BARRES - CAUMON - DEMON -DOCHE - FERRE - FICAT- LAGARD LAFAGE - LAPEZE - LAPLANCHE - MATHIERE- MATHIEU - MEYNEN - MURET - PARAYRE - RECHE - SAURAT - SAURT- ROUX		

- N° 6 – Convention de partenariat avec la Région relative à l'organisation de l'accompagnement du transport scolaire.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée

DEBAT

La région nous oblige à avoir un accompagnateur dans les transports scolaires au-delà de 3 enfants de moins de 6 ans. Nous en avons 4 venant de la commune de Porte du Quercy. Il faut prévoir un agent 1 heure le matin et 1 heure le soir pour effectuer ce travail. M. ARNAL précise que la personne doit être véhiculée pour venir au départ du bus à Fontauda.

M. Le Maire dit qu'il faut contacter Porte du Quercy car nous n'avons pas de possibilité de détachement d'agent à ces horaires. Il faut également vérifier que la tranche d'âge des enfants correspond bien à la législation. Il rappelle que ce transport scolaire nous coûte 8000 € par an sur lesquels la région nous donne 1000 €.

Nous allons signer la convention.

M. CAUMON : Pour éviter d'avoir des enfants inscrits pour le transport scolaire et n'y participant jamais, il serait judicieux de demander aux parents une somme même dérisoire pour être sûr que les enfants utilisent le bus.

	POUR	CONTRE	ABSTENTION
unanimité	LALABARDE - ARNAL - BARRES - CAUMON - DEMON -DOCHE - FERRE - FICAT- LAGARD LAFAGE - LAPEZE - LAPLANCHE - MATHIERE- MATHIEU -MEYNEN - MURET - PARAYRE - RECHE - SAURAT - SAURT - ROUX		

- N° 7 – Vente de terrains suite à procédure d'enquête publique
Monsieur le Maire propose à l'assemblée

DEBAT

Suite à l'enquête publique favorable, nous allons procéder la vente du chemin de Moulin Bessou à Valprionde qui représente 299m2 pour un montant de 682,50 €. Le demandeur paye tous les frais en plus. Nous attendons le Notaire

	POUR	CONTRE	ABSTENTION
	LALABARDE - ARNAL - BARRES - CAUMON - DEMON -DOCHE - FERRE - - LAFAGE - LAPEZE - LAPLANCHE - MATHIERE -MATHIEU -MEYNEN - MURET - PARAYRE - RECHE - SAURT - ROUX	FICAT - SAURAT	LAGARD

N° 8 – Vente d'un immeuble

Monsieur le Maire propose à l'assemblée

DEBAT

M. Le Maire expose que Monsieur HASMAN a accepté d'acheter la maison 16 chemin du Couvent des Cordeliers pour un montant de 45000 €. La date limite pour la signature de la vente est de 7 mois : au-delà l'accord sera caduque. Ma signature de l'acte ne sera réalisée que si un protocole d'accord concernant l'extinction de toute procédure judiciaire est signé concomitamment à l'acte de vente.

Madame RECHE se demande si nous serons bien payés : M. Le Maire dit que le dépôt des fonds sur le compte du notaire est la condition nécessaire à la vente.

Madame RECHE s'inquiète des travaux à faire sur ce bâtiment : M. Le Maire lui répond que cette maison est vendue dans l'état.

	POUR	CONTRE	ABSTENTION
unanimité	LALABARDE - ARNAL - BARRES - CAUMON - DEMON -DOCHE - FERRE - FICAT - LAGARD LAFAGE - LAPEZE - LAPLANCHE - LE QUILLEC - MATHIERE MATHIEU - MEYNEN - MURET - PARAYRE - RECHE - SAURT-ROUX		

Questions diverses :**AGES ET VIE :**

Le département n'a jamais eu de contact préalable avec Ages et Vie. On va tenter une nouvelle ouverture avec un 2^{ème} rendez-vous. La lettre proposée par Mme SABEL risquerait de contrarier les négociations d'autant que le Département investit à notre EHPAD et au collège.

M. MURET fait remarquer que le département était au courant mais il n'y a pas d'écrit. Si le Département ne finance pas les résidents payeront plus cher.

Mme RECHE dit qu'on ne doit pas dire que le Département n'est pas capable d'offrir un service de qualité à la population.

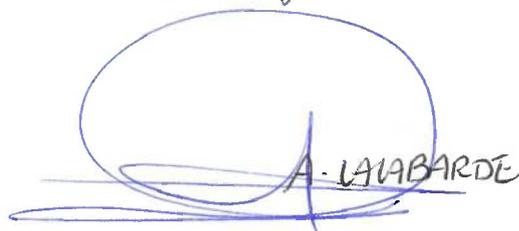
Il est donc décidé de surseoir à l'envoi de ce courrier

GOUTER DES AINES

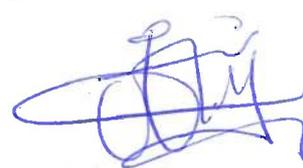
Il aura lieu le 12 décembre à 15 H pour les personnes de plus de 70 ans.

VŒUX DU NOUVEL AN

Le 10 janvier 2025

Le maire

 A. LALABARDE



La secrétaire de séance

 J. MATHIEU